

**PROVINCE DE QUÉBEC - CANADA
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO**

Règlement d'emprunt numéro 377-2012
modifiant le règlement d'emprunt 375-2012.

Lors de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de Saint-Malo tenue le vingt-huitième jour de février de l'an deux mille douze et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Jacques Madore et les conseiller-ère-s, Sylvie Robidas, Vincent Tremblay, Robert Fontaine et Alain Tétrault, la résolution 2012-02-58 décrétant l'adoption du règlement numéro 377-2012 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le 12 décembre 2011 le règlement 375-2012 concernant le règlement d'emprunt;

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter une modification à ce règlement afin de le rendre conforme à l'article 1072 du code municipale;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 février 2012;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

et résolu d'adopter le règlement numéro 377-2012 qui modifie l'article 4 du Règlement numéro 375-2012 «concernant un règlement d'emprunt» comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 4 du règlement 375-2012 concernant le règlement d'emprunt est remplacé par le suivant :

«Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.»

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Jacques Madore,
maire

Édith Rouleau,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 27 février 2012
Adoption : 28 février 2012
Publication : 28 février 2012